

Le PLUi est un document d'urbanisme qui détermine la planification et l'aménagement du territoire intercommunal, pour toutes les communes membres. En tant que projet de territoire, il définit les orientations pour les années à venir, en intégrant les nouvelles dispositions réglementaires relatives aux exigences environnementales. Il se compose de plusieurs phases et documents :



Dès son approbation, il remplacera les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les cartes communales existantes. Ce PLUi sera en effet le document sur lequel les autorisations de construire et autres autorisations d'urbanisme se référeront.

Nous souhaitons vous associer pleinement à la construction de ce projet. Votre contribution est importante afin de construire une vision collective et partagée du territoire. Nous vous invitons donc à venir participer aux échanges qui auront lieu au cours des réunions organisées tout au long du projet. La phase de diagnostic de territoire vous sera présentée lors des réunions suivantes :

REUNIONS PUBLIQUES : présentation du diagnostic

BLAN : Le lundi 25 mars à 19h – *Salle municipale, 9 route de Puylaurens*

SOREZE : Le mardi 26 mars à 19h – *Salle des fêtes, route de Dourgne*

REVEL : Le lundi 1^{er} avril à 19h – *Salle Claude Nougaro*

SAINT FELIX LAURAGAIS : Le mardi 2 avril à 18h30 – *Salle des Fêtes*

Enfin, suite aux permanences agricoles et au travail mené avec les agriculteurs du territoire, chaque carte du diagnostic agricole sera mise à disposition dans la mairie concernée ; Vous pourrez donc venir les consulter à partir de **début mars 2019**.



Pour toute question concernant le PLUi, vous pouvez les adresser à : urbanisme@revel-lauragais.com

www-revel-lauragais.com